



Energie renouvelable et rénovation énergétique

Les enjeux énergétiques et climatiques sont devenus une préoccupation de premier ordre.

Après la réhabilitation du presbytère et la mise en place de sa toiture photovoltaïque, le conseil municipal a poursuivi ses actions de développement durable.

Il s'est attaché les compétences du SYADEN, syndicat audois d'énergie, auquel il a confié trois missions :



L'accompagnement des projets d'énergie renouvelable : Un étude est en cours pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment de la Mairie. Comme précédemment sur le Presbytère, l'investissement, 20 000 € environ, serait financé par un emprunt remboursé par la vente d'électricité produite.



Le diagnostic éclairage public : un état des lieux du parc existant a été réalisé.

48 % des luminaires sont vétustes et requièrent une rénovation complète. 37 % des luminaires sont équipés de lampes à vapeur de mercure à remplacer par un éclairage LED. Des investissements sont indispensables pour une mise en conformité de ces équipements. Prochainement, la première tranche de travaux de rénovation sera réalisée sur Bourdials et les Théronnels, pour un montant de 16 000 €, financé à 60 % par le SYADEN qui regroupe les financements publics. Le remplacement des luminaires, la mise en sécurité des armoires et la mise en place d'horloges astronomiques garantiront un éclairage public plus économe, plus sûr et plus respectueux de l'environnement. Une programmation sur 3 à 5 ans sera engagée.



Le conseil en énergie partagé : un état des lieux énergétique des bâtiments communaux est en cours avec pour objectif l'économie d'énergie. Les premiers investissements seront engagés sur la rénovation énergétique du bâtiment de la Mairie, soit une surface de 345 m². La dernière rénovation date des années 80 et aujourd'hui, la toiture et les menuiseries sont défectueuses et n'assurent plus l'étanchéité énergétique du bâtiment. Les travaux envisagés, pour un montant de 160 000 €, comprendront la réfection de la toiture, le changement des menuiseries, l'isolation des combles et le remplacement des radiateurs existants par des radiateurs basse consommation avec gestion du chauffage. Cette approche globale et ces actions combinées permettront la préservation de ce bâti ancien, l'amélioration du confort de l'accueil du public et une diminution importante de la consommation en énergie. Les financements de l'Etat et de la Région Occitanie ont été obtenus, le financement du Conseil Départemental a dû être reporté en 2020 suite aux inondations du 15 octobre 2018 et à la reconstruction nécessaire d'équipements lourds sur notre Département.

Par ailleurs, la commune a sollicité l'appui technique de Carcassonne Agglo et d'une architecte agréée pour un état des lieux des logements communaux :



Le DPE Diagnostic de Performance Energétique des 11 logements locatifs dont 6 logements sociaux. Il renseigne sur la consommation d'énergie du bâtiment et son impact en terme d'émissions de gaz à effet de serre.

Les résultats sont similaires à la majorité des constructions publiques ou privées de cette époque, entre 1970 et 1985, chauffée à l'électricité. Le document sera remis aux locataires. Les travaux d'isolation sont étudiés prioritairement sur les logements de la rue de l'Horte qui sont les plus anciens et où l'isolation thermique est à reprendre.

Si vous avez des projets de rénovation énergétique sur votre habitation, rapprochez-vous du **Préau** rue de Verdun à Carcassonne **Tél : 04 68 10 56 53** pig@carcassonne-agglo.fr

Permanences : Lundi : 14h-18h. Mardi au Jeudi : 9h-12h30 / 13h30 -17h00.



Le mot du Maire



Economie d'Energies, événements climatiques, inondations, qui ne nous épargnent pas... sécheresse, préservation de la ressource en eau, élimination des déchets et tri sélectif, économie circulaire... de nombreux sujets qui ponctuent l'actualité et nous préoccupent.

L'été caniculaire qui s'est installé met à mal notre précieux environnement naturel : forêts, eaux et cultures.

Soyez vigilants, les feux sont interdits du 15 Mai au 15 Octobre, et veillez au débroussaillage légal. Le respect des règles d'emploi du feu et de débroussaillage sont pour chacun des obligations mais aussi des devoirs en tant que citoyens. Ce n'est qu'en cumulant nos actions que nous réussirons à préserver notre patrimoine forestier, l'intégrité des biens et la sécurité des usagers.

Soyez économe en eau, ne gaspillez pas l'eau du robinet réservée aux usages de l'habitat. Oui, les fontaines coulent encore. Si elles sont le reflet des excédents des bassins et réserves, les capacités de stockage des réservoirs, avec une population qui double en période estivale, restent limitées et ne sont pas suffisantes en terme de réserve incendie.

Les communes doivent réaliser leur schéma DECI : Défense Extérieure Contre l'Incendie. A ce titre, une cuve de 60 000 litres sera installée sur le terrain de la salle polyvalente. L'esthétique sera traitée sur la période automne hiver, l'objectif premier étant d'assurer une réserve en eau.

Le schéma se déclinera sur 5 ans environ pour équiper au mieux notre village aux 7 hameaux et assurer la DECI.

Cette année encore, les associations locales préparent les festivités estivales : F^{est}ivadas, repas du village, Fête locale en attendant la Fête de la Châtaigne en octobre.

Autant de rendez-vous où nous vous espérons nombreux et fidèles, l'occasion de se voir, se revoir, et festéger en toute convivialité.

L'équipe municipale vous souhaite à tous un excellent été à l'ombre de nos vénérables châtaigniers !

Catastrophe Naturelle Intempéries 15 10 18

Le syndicat de Cylindrage de La Redorte est intervenu sur les voiries communales, pour effectuer les travaux de réparation et d'aménagement des écoulements d'eaux pluviales, dans le hameau d'Escandelle. Cette zone a été particulièrement touchée par les intempéries du 14 février 2017 puis du 15 octobre 2018. Les rues de la source, Fount Basso et du Jouadou ont été restaurées et aménagées afin de garantir à la fois la circulation et l'écoulement des eaux vers le ruisseau de Quintaine, évitant ainsi les apports d'eau de ruissellement vers la zone de glissement de terrain située en aval d'Escandelle.

Travaux
Rue de la Source
à Escandelle



Avant



Après

Les prochains travaux restant à réaliser, aux Théronnels et à la Pompidouire, sont en cours de réévaluation. La restauration des zones touchées par les intempéries ne peut se faire sans une réflexion sur une technique de chaussée pérenne et des aménagements nécessaires pour l'écoulement des eaux en cas de fortes pluies.

Le Département, la Région et l'Etat ont mis en place un dispositif d'aide exceptionnel afin de permettre aux collectivités sinistrées de réparer les dégâts subis lors des 14 et 15 octobre 2018. Pour la Commune de Castans, les services de l'Etat ont déterminé une assiette des travaux éligibles de 85 560 € qui seront financés à 95 %.

FINANCES COMMUNALES

Le Conseil Municipal a voté le 19 avril 2019, le budget de la Commune pour 2019.



- Les **résultats 2018 reportés en 2019** sont de :
 - excédent de fonctionnement : 96 693 €
 - excédent d'investissement : 15 023 €

- Les **taux d'imposition** sont encore inchangés en 2019.

Les hausses observées sur les impôts communaux sont dues à la révision par l'Etat des bases d'imposition. (+1.2%)

- Le **Budget principal pour l'année 2019**, équilibré en dépenses et recettes se détaille ainsi :
 - Section de fonctionnement: 327 513 €
 - Section d'investissement : 355 500 €

Le **Fonctionnement** : Charges générales 40% charges de personnels 35% Autres charges* 10% Charges financières 5% Amortissements 5% Dépenses imprévues 5%

*dont les attributions de **subventions aux associations 2019**: 5 000 €

Comité des fêtes, le G.R.A.A.L., les restos du cœur, Généalogie en Minervois
Les **Investissements** T.T.C : Travaux de reconstruction suite aux intempéries 85 000 €, cuve défense incendie 10 000 €, travaux rénovation énergétique Mairie 165 000 €, rénovation éclairage public 18 000 €, toiture photovoltaïque Mairie 25 000 €.

Les **subventions** / H.T: Etat, région et département : 186 000 €

Les emprunts prévisionnels : 77 000 €

Les documents budgétaires sont disponibles en Mairie



FORET COMMUNALE

La forêt constitue un enjeu d'avenir pour notre secteur. Elle présente un potentiel économique, social et environnemental. De l'entretien des forêts à la transformation du bois, l'économie forestière génère de nombreux emplois.

Depuis les 5 dernières années, l'activité forestière s'est dynamisée sur la commune. Les ventes de bois en forêt publique rapportent annuellement 20 000 € en moyenne. La demande en bois est plus importante et de nombreux bois sont arrivés à maturité. Les forêts privées sont également plus exploitées, mais de façon plus massive, avec des coupes rases sur des résineux ou des feuillus.

La sollicitation du réseau routier pour le transport des bois a un impact conséquent en termes de gestion et d'entretien de la voirie publique et privée. Les travaux nécessaires pour garantir un accès des camions au plus près des lieux d'exploitation, ont un impact.

La commune veille à maintenir une utilisation garantissant la sécurité publique et la préservation du bien commun.



Travaux en régie

Grâce aux savoir-faire des agents techniques communaux, un certain nombre de travaux peuvent être réalisés en régie.

Ainsi, dans le 1er semestre 2019, alternant avec les travaux d'entretien courant des voiries, espaces verts et bâtiments communaux, les agents ont pu réaliser :

- La reprise des murs de la chapelle, des WC public et de la place de la Fontaine
- La réfection des rambardes de la salle polyvalente des Grisoles
- Les travaux de restauration des logements communaux n°1, 4, 5 rue de la Horte

- L'aménagement des accès aux bâtiments communaux pour les personnes à mobilité réduite.

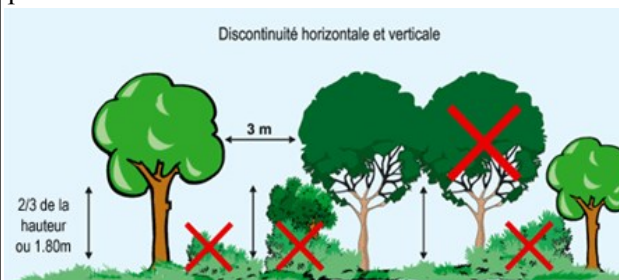
Pour les aider dans leurs tâches, cet été, Mano Viavant et Hugo Bonnal, 16 ans, ont été embauchés en contrat saisonnier.



Obligation de débroussaillage

Le débroussaillage consiste à limiter les risques de propagation d'incendie dans des zones à risques. L'opération consiste à réduire les matières végétales de toute nature (herbe, branchage, feuilles...) susceptibles de prendre feu et de propager un incendie. L'obligation de débroussaillage et de maintien en état débroussaillé s'applique aux propriétaires de terrains situés à moins de 200 mètres des bois et forêts et à proximité de l'habitat. (Cf. doc ci-joint) Cette opération doit être réalisée :

- sur la totalité des terrains constructibles
- sur une profondeur de **50 mètres** autour de votre maison,
- le long des voies d'accès à votre terrain sur une profondeur maximale de **10 mètres**.



Si un terrain voisin se trouve dans votre périmètre, le propriétaire ne peut pas s'opposer à ce que vous procédiez, à vos frais, au débroussaillage sur sa propriété. Il peut aussi réaliser lui-même les travaux. S'il refuse l'accès à sa propriété, les opérations de débroussaillage sont à sa charge.

*Pour les travaux de débroussaillage, vous pouvez faire appel à l'association **Entraide**, avec du personnel compétent et du matériel adapté.*

Initiation croix-rouge française

Préparez ma famille aux risques ...



Vendredi 19 juillet, les élus, les employés et des habitants de Castans ont bénéficié d'une intervention de la croix-rouge française pour se préparer seul ou en famille à réagir face au danger... En attendant les secours d'urgence, des gestes simples peuvent permettre de se soigner, se protéger, se signaler... en cas de catastrophe.

Connaître les numéros d'urgence, les systèmes d'alerte, les gestes qui sauvent, préparer un kit de survie, une organisation dans la maison... un petit mode d'emploi de l'autoprotection ! (Cf. doc ci-joint)

En cas d'alerte, pour être informé par la Mairie, renvoyer par mail à mairiecastans@orange.fr : votre mail et votre numéro de téléphone portable

Téléphonie mobile



Dans le bulletin n°15, de juin 2016, nous vous informions que Castans bénéficiait d'un programme, mis en place par l'Etat avec le soutien du département de l'Aude, pour l'effacement des « zones blanches » de téléphonie mobile.

La mise en place sur notre commune a été longue et délicate. Suite à la réunion publique d'octobre 2016, nous avons validé avec l'ensemble des intervenants : le SYADEN, le CIDAP, l'entreprise Free, le bureau d'étude... l'emplacement optimal du futur mât de téléphonie. Il s'est élevé, sur cette parcelle communale au dessus de Laviale, seulement deux ans après, en octobre 2018 ! Le réseau de téléphonie n'a pu être opérationnel qu'à la fin du mois de mai 2019. Des réflexions sont encore menées par les différents intervenants pour améliorer ce réseau.

La commune veille. Elle relance régulièrement et rappelle les objectifs qu'elle a fixés : le respect des habitants en éloignant les sites d'émission, le respect des paysages en minimisant l'impact visuel des mâts et la prise en compte de cette demande croissante de réception internet et téléphonie mobile...même et surtout dans nos petits villages de montagne !

Si avec votre opérateur, vous avez encore des soucis de communication **faites une déclaration** sur le lien suivant :

<https://jalerte.arcep.fr/report/7/step2b>

Les points propreté



La commune a entrepris avec le le Covaldem, syndicat en charge de la collecte et de la valorisation des déchets, l'aménagement des points propreté. Il s'agit d'organiser, de maintenir et de camoufler les bacs de collecte répartis le long de la route départementale. Le Conseil Municipal a commandé des caches containers métalliques pour équiper 20 bacs répartis sur 8 points de collecte. Le coût d'environ 5000 € est pris en charge par le Covaldem.

Ces aménagements éviteront peut-être, les dépôts intempestifs et réguliers autour des containers poubelles.



RISQUE RADON

Comme présenté en réunion publique d'avril 2018, le radon, gaz radioactif naturel, fait partie des risques majeurs sur la Commune de Castans. Elle est située sur une zone géographique où l'exposition aux rayonnements naturels est susceptible de porter atteinte à la santé. A l'air libre le radon se dilue et ne présente aucun risque. Mais, le radon pénètre depuis le sous-sol, dans les espaces clos, où il peut se concentrer. Sa concentration dans l'air dépend des caractéristiques du sol et des bâtiments, de l'aération et du chauffage.

- Si la concentration est **> 300 Becquerels/m3** : bien ventiler, aérer les pièces au moins 10 min/jour, permettez de réduire votre exposition.

- Si la concentration est **> 1000 Becquerels/m3** : des aménagements du bâtiment seront nécessaires.

Des mesures ont été effectuées par l'ARS, sur 6 maisons témoins de Castans, avec l'accord de leurs propriétaires. Les taux relevés dans ces habitations s'échelonnent entre 170 et 771 Becquerels/m3, selon la situation et le type d'habitat. Les habitations semi-enterrées sont plus exposées.

Les bons gestes à adopter : (cf. préconisations ARS)

- **Étanchéifier** : assurer l'étanchéité des voies potentielles d'entrée du radon vers les pièces de vie.

- **Bien ventiler** : vérifier et entretenir le système d'aération, ventiler le vide sanitaire ou le sous sol.

- **Aérer les pièces** du logement au moins 10 minutes par jour.

- Pour les fumeurs : engager une démarche de sevrage tabagique.

La page des associations

FESTIVITES

Mercredi 31 juillet :

Repas F'estivadas à Castans

Mercredi 07 aout :

Repas Festivadas à Laval - Cabrespine

Samedi 10 août :

Concours de Molky et Repas du village
du **Jeudi 15 au Samedi 17 août**

Fête de Castans

Mercredi 21 août

Repas F'estivadas à Serremijeanne

Mercredi 28 aout :

Repas Festivadas à Trassanel

Samedi 31 août :

Soirée cabaret avec repas partagé

Dimanche 13 octobre :

Loto de Castans

Comité des fêtes de Castans

Le comité des fêtes est heureux de vous présenter le programme de la fête locale 2018 :

- **Jeudi 15 août**, concours de pétanque en doublette, traditionnel repas puis bal avec l'orchestre "Canyon".

- **Vendredi 16 août**, tour de table, puis bal avec l'orchestre "Angel".

- **Samedi 17 août**, concours de pétanque en triplette puis moules frites avec l'orchestre « hold up »

Nous vous attendons nombreux au rendez vous !"



L' Association le G.R.A.A.L

vous souhaite un très bel été à tous !

Avec 94 adhérents qui nous soutiennent et les fidèles bénévoles, nous entretenons les sentiers

pour vous permettre de belles balades. Nous organisons diverses festivités, certaines en partenariat avec d'autres associations castansoises pour vous distraire et nous espérons vous retrouver nombreux lors de ces manifestations. www.graalcastans.com

Tamalou

Comme chaque année, les " Tamalou"

clôturent leur saison d'activités par un bon repas chaleureux.

Nous souhaitons à toutes et à tous de passer un bel été (pas trop caniculaire) et espérons vous revoir , encore plus nombreux, à nos « petits après midi conviviaux " dès le dernier mercredi de Novembre 2019.



Association communale de Chasse Agréée

Nouvelle année, nouvelle saison, nouveaux problèmes !

Malgré notre implication dans la régulation des espèces, les dégâts occasionnés dans les cultures et les prairies sont légion dans notre secteur. La Préfecture, la DDTM

et la Chambre d'Agriculture de l'Aude ont validé cinq points d'agraine de dissuasion. Ces points sont à activer en fonction des périodes sensibles et sont contrôlés par l'Office National de la Chasse et de la Faune sauvage. Ils sont idéalement disposés en fonction du couvert végétal et de la ressource alimentaire de la zone, afin de fixer la population d'animaux le plus loin possible des parcelles agricoles. Cette action permet de limiter largement les dégâts donc leurs coûts, indemnisés exclusivement par les chasseurs.

Les nouvelles dispositions de la réforme du permis de chasse au 1^{er} janvier 2019, laissent apparaître un manque à gagner conséquent pour la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aude. De ce fait, les frais de garde imposés par la FDC11 sont considérablement augmentés, à savoir pour notre ACCA la facture annuelle passe de 550€ à 1856€ pour une prestation identique ! Il est à noter que l'ACCA fonctionne en autofinancement et ne perçoit aucune aide financière extérieure. Afin d'équilibrer le budget annuel de notre association, une hausse de la carte d'adhérent a donc été validée lors de l'Assemblée Générale. Un chasseur de la commune, permis validé, devra désormais s'acquitter d'un montant de 310 € carte de chasse + permis départemental (hors assurance).

La chasse du Sud de la France est une chasse de prolétaire contrairement à la Sologne ou l'Est de la France, mais pour combien de temps.... Comment résoudre l'équation : indemnisation des dégâts, régulation des espèces, population de chasseur vieillissante et cotisations financières ?

Des solutions existent mais ces dernières vont à l'encontre de notre perception de la chasse et de la liberté ! Déjà des massifs montagnards deviennent payants pour randonner à pied, en vélo ou en raquettes, sous prétexte d'entretien du milieu et d'en assurer la sécurité pour les utilisateurs !

L'ACCA de Castans restera vigilante sur toutes ces questions : l'intérêt de tous est l'intérêt de chacun.



Association ENTRAIDE

Travaux ménagers, bricolage, jardinage...faites part de vos besoins à l'association Entraide.

Du personnel à domicile sans les charges de l'employeur, avec des garanties de légalité, de simplicité, de souplesse et 50 % de réductions fiscales.

Contactez entraide du lundi au vendredi
04 68 26 63 38 - 06 59 75 23 03 - aientraide@orange.fr



RV Nuances Coiffure !!!

Emilie vous accueillera au 2 rue de l'Horte, :

- le mardi 30 juillet
- le mardi 10 septembre
- le mardi 22 octobre



Pédicure

Julie Béziat vous reçoit, à Castans, toutes les 9 semaines, au 2 rue de l'Horte.

Prenez rendez-vous en Mairie pour :

- le vendredi 09 août à partir de 14h.
- ou le vendredi autour du 11 octobre

